

**VILLE DE SURGÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Séance du 13 septembre 2023**

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants 29

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

**Étaient présents :** Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, M. Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Daniel TARDET, Madame Gaëlle JOURDAIN, Monsieur Alcide BORDE, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Claudie PILLET, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO,.

**Secrétaire de séance :**  
Madame Marie-Claude GRENON.

**Étaient absents représentés :**

Monsieur Dominique SIMETIERE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON,  
Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,  
Monsieur Philippe LACAN qui a donné procuration à Madame Sylvie PLAIRE  
Madame Elodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT  
Monsieur Younes BIAR qui a donné procuration à Madame Rozenn PETOT

**Était absent et excusé :****Étaient également présents :**

Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint administratif principal de 1ère classe du service Citoyenneté.

**Convocation envoyée le :** 7 septembre 2023 - **Affichage en Mairie le :** 7 septembre 2023

**2023.07.05 - CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS-DEJEUNERS » SUR LA COMMUNE DE SURGERES - SIGNATURE**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves à une importance capitale pour leur développement et leur capacité d'apprentissage. Il importe de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales,

Considérant que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la Commune,

Considérant que ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires,

**Monsieur Laurent ROUFFET**, Adjoint au Maire chargé des Affaires Scolaires, présente aux membres du Conseil Municipal le dispositif « petits-déjeuners » et rappelle que la ville a participé à ce dispositif pour les élèves de l'école Jules Ferry durant l'année scolaire 2022/2023. **Monsieur Laurent ROUFFET** propose que la Ville de Surgères s'inscrive à nouveau dans le cadre de ce dispositif, sur les quatre écoles publiques de la Commune.

Le rapporteur souligne que l'objectif éducatif de ce dispositif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions et note que cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge,

Il précise que ces petits déjeuners devront être « équilibrés et de qualité », servis dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire, ouverts à tous les enfants et accompagnés d'une action d'éducation à l'alimentation,

Le rapporteur précise les dispositions de la convention de mise en œuvre du dispositif « petits-déjeuners à l'école » avec subventionnement, qui sera signée avec le directeur académique des services de l'éducation nationale de Charente-Maritime, agissant sur délégation du recteur de l'académie de Poitiers.

Le projet de convention a été envoyé à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal avec la présente séance.

Ces explications entendues, Madame Le Maire, Présidente de la séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en Avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits-déjeuners » réglant les conditions de l'attribution de la subvention.
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
En Mairie, le 14 septembre 2023,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le 1er Adjoint



Nicolas JOYET.